

**COMMUNE
DE FLEUREY SUR OUCHE**

**DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR
ARRONDISSEMENT DE DIJON
CANTON N° 23 DE TALANT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 24 mars 2022**

(Convocation du 18 mars 2022)

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	15
Présents	11
Absents	04
Votants	15

L'an deux mil vingt-deux, les vingt-quatre mars,
Le conseil municipal de la commune de Fleurey-sur-Ouche, dûment convoqué,
s'est réuni dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe
ALGRAIN, Maire

Présents : M. ALGRAIN Philippe, Maire

Mmes BOUTILLON Anne, COURTOIS Elisabeth, LARGERON Lisa, MAUCHAMP Claude
Mrs HENRIOT Romain, LIORET Etienne, MATHIEU Daniel, Mr MIROZ Jacques,
PERROT Jean-Pierre, PINOT Nicolas

Absents excusés :

Mr BOUQUEREL Francis a donné pouvoir à Mme MAUCHAMP Claude

Mme CIXOUS Joëlle a donné pouvoir à Mme COURTOIS Elisabeth

Mme TRAMOY Céline a donné pouvoir à Mr HENRIOT Romain

Mme VANHOVE Nadège a donné pouvoir à Mr Daniel MATHIEU

Monsieur le Maire ouvre la séance, il effectue l'appel des conseillers, et constate que le quorum est atteint.
Le conseil peut valablement délibérer.

Mme Lisa LARGERON est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

DÉLIBÉRATION N° 2022 – 03 - 05

ÉTUDES : ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX RUE DE LA COUR DES CLOSES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que compte-tenu de l'élargissement de l'assiette de la voirie de la Cour des Closes, les réseaux électriques, téléphoniques (cuivre) et de la fibre doivent être soit déplacés vers le sud (côté numéros impairs), soit enfouis.

Sollicité, ENEDIS nous a transmis deux chiffrages :

- 25 844,19 € HT pour le déplacement des réseaux en aérien (sans frais pour la commune)
- 26 656,10 € HT pour l'enfouissement (la différence, soit 811,91 € HT à la charge de la commune).

Monsieur le Maire propose au conseil de choisir la solution enfouissement. L'éclairage public ne pourra être implanté que lors des travaux ultérieurs de VRD ; toutefois, des fourreaux dédiés seront placés dans la tranchée d'enfouissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 15 Voix pour

↳ **Approuve** le choix de l'enfouissement pour les réseaux électriques, téléphoniques et de la fibre rue de la Cour des Closes, entre les tilleuls et le poste moyenne tension.

↳ **Accepte** le reste à charge pour la commune de la somme de 811,91 € HT (partie ENEDIS).

↳ **Dit** que les dépenses seront inscrites à la section d'investissement du budget 2022 de la commune.

↳ **Déclare** que cette délibération annule et remplace celle prise le jeudi 6 octobre 2021 sous le numéro 2021-11-04.

↳ **Autorise** le Maire à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

Le Maire
Philippe ALGRAIN

